



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

CIRCULAIRE : 3944

DU 21/03/2012

Objet : Commande des formules de Certificats d'enseignement secondaire supérieur de plein exercice et en alternance

Réseaux : Tous

Niveaux et services : SEC

Période : Année scolaire 2011-2012

- A Monsieur le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux membres des Services d'Inspection de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement secondaire subventionnés, ordinaires et spécialisés ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement et secondaire organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ordinaires et spécialisés ;

Pour information :

- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents ;
- Aux Vérificateurs

Circulaire	Informative	Administrative	Projet
Autorité : Direction générale de l'enseignement obligatoire			
Signataire : Mme Lise-Anne Hanse, Directrice générale			
Gestionnaire : Direction des Affaires générales, de la Sanction des études et des CPMS A HELLEMANS, Directrice a.i.			
Personnes ressources			
Anne HELLEMANS	☎ 02/690.84.71	e-mail : anne.hellemans@cfwb.be	
Michel COLLARD	☎ 02/690.84.88	e-mail : michel.collard@cfwb.be	
Document à renvoyer:	OUI	NON	
Date limite d'envoi: 15 mai 2012			
Nombre de pages : - texte : 1 page(s) – Annexes : 1 page(s)			
Mots-clés : Secondaire – CESS			

Les formules de CESS peuvent être commandées, dès réception de la présente circulaire, à l'aide de l'annexe 1 auprès de mes services. Le coût reste inchangé (0,12 € par CESS): le montant dû doit être versé au n° de compte 091-2110511-14 du Ministère de la Communauté française, D.G.E.O., Service général de l'enseignement secondaire et des CPMS, Rue Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles avec la mention "commande de CESS".

Comme par le passé, la mention "informatisés" désigne une formule dont seul l'en-tête (intitulé du diplôme) et le bas de page (texte relatif à la validation) sont imprimés.

La mention "non informatisés" désigne une formule sur laquelle toutes les mentions reprises par le modèle arrêté par le Gouvernement sont imprimées.

Je vous informe que les commandes effectuées sur base de la circulaire n°3465 du 18 février 2011 relative au même objet seront prises en compte.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien accorder à la présente circulaire.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE.

Direction générale de l'enseignement secondaire.
Service général de l'enseignement secondaire et des
CPMS

Madame Anne HELLEMANS, Directrice a.i.
Bureau 1F144
Rue Lavallée, 1

1080 BRUXELLES

OBJET : Commande de formules de CESS pour l'année scolaire **2011/2012**

Dénomination et adresse complète de l'établissement:

.....
.....
.....
.....

Numéro FASE.....

Formules:

Enseignement de plein exercice

- CESS enseignement général et technique
 - informatisés: (quantité)
 - non informatisés: (quantité)
- CESS enseignement professionnel
 - informatisés: (quantité)
 - non informatisés: (quantité)

Enseignement en alternance

- CESS enseignement technique
 - informatisés: (quantité)
 - non informatisés: (quantité)
- CESS enseignement professionnel
 - informatisés: (quantité)
 - non informatisés: (quantité)

TOTAL.....

Paiement de (TOTAL X 0,12 euros).....

Le récépissé original de paiement sera agrafé au présent document.

Date et signature du chef d'établissement